



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DOSSIER DE PRESSE

# CHIDO ET DIKÉLÉDI, 1 AN APRÈS

**APRÈS L'URGENCE,  
LA RECONSTRUCTION  
ET LA REFONDATION**

# Edito



## Naïma MOUTCHOU Ministre des Outre-mer

---

**Dans la nuit du 13 au 14 décembre 2024, le cyclone Chido frappait Mayotte avec une intensité sans précédent. Quelques semaines plus tard, alors que l'île s'efforçait encore de panser ses plaies et de stabiliser ses infrastructures très fragilisées, la tempête tropicale Dikélédi est venue aggraver une situation déjà critique.**

Ces deux événements successifs ont bouleversé Mayotte en profondeur, pénétrant l'intimité des foyers, détruisant les écoles et les bâtiments publics symboles de la République, endommageant gravement les forêts, les mangroves et le lagon si chers aux Mahoraises et aux Mahorais. C'est plus de 90% du département qui a subi la violence des événements.

Face à la crise, nous avons su répondre présents, notamment pour les premières des priorités qui furent de secourir, protéger et rétablir au plus vite les fonctions vitales du territoire : les personnels de l'État, les collectivités locales, les forces armées, la sécurité civile, les services de secours, les nombreuses associations, d'innombrables citoyens se sont engagés jour et nuit aux côtés de la population pour répondre aux urgences multiples. Je leur adresse mes plus profonds remerciements pour cet engagement qui témoigne de la vivacité de la solidarité nationale.

Nous pouvons être fiers du travail difficile et exigeant déjà accompli pour relever Mayotte. Un an après Chido, il nous revient de faire l'état des lieux et dresser les perspectives pour avancer sur le chemin de la reconstruction et la refondation d'une Mayotte plus prospère, plus résiliente et capable d'offrir à chaque citoyen l'opportunité de s'épanouir dans la République.

---

# 1. La reconstruction

# Faire face à l'urgence

Les impacts de Chido sur le territoire ont été considérables. Électricité, télécommunications, approvisionnement en eau : **près de 90 % des infrastructures ont été touchées**. Leur rétablissement a nécessité une action immédiate, une organisation rigoureuse et un effort technique sans précédent. Une loi d'urgence a été adoptée en février 2025 pour soutenir ces efforts.



## Réseau routier et accès aux zones sinistrées

Dès les premières heures, les équipes d'intervention sont entrées en action afin de libérer le passage des services d'intervention et de secours. Cet engagement partenarial (DEALM, collectivités, forces de l'ordre) a permis de rendre praticable l'ensemble du réseau routier principal en **trois jours** et de limiter les dégâts sur les axes.



## Prise en charge médicale et hospitalière

Face à l'afflux de blessés, l'État a déployé, dès le 24 décembre, un hôpital de campagne (ESCRIM) au stade de Cavani. **5 533 patients ont été pris en charge** entre décembre et début février 2025. Parallèlement, des actions de proximité ont été conduites par la sécurité civile, le SDIS de Mayotte, les associations et les forces de l'ordre, permettant la réalisation de **24 398 actes de soins**.



## Sécurité et présence sur le terrain

8 escadrons de gendarmerie mobile et 450 policiers ont été déployés en renfort pendant des semaines, assurant une présence constante sur le terrain, essentielle pour maintenir l'ordre public, prévenir les pillages, et rassurer la population.



## Reconstitution du réseau électrique

Grâce à l'implication des agents d'Électricité de Mayotte (EDM), renforcés par des équipes de EDF venues en renfort, les **54 000 clients** ont pu être réalimentés en énergie avant le 30 janvier 2025, conformément à l'engagement du Président de la République.



## Rétablissement des télécommunications

Afin de garantir un minimum de connectivité pour les professionnels, associations et services publics, 200 antennes Starlink ont été déployées à travers l'île, assurant une couverture Internet d'urgence le temps que les réseaux puissent être redéployés.



## Approvisionnement alimentaire : acheminement et distribution

Entre le 16 décembre et le 28 janvier 2025, 141 vols militaires ont permis d'acheminer **1860 tonnes de fret humanitaire**. Ce dispositif a permis la distribution de 770 tonnes de vivres, 2 millions de bouteilles d'eau, et 4802 m<sup>3</sup> d'eau potabilisée, ainsi que 700 000 m<sup>2</sup> de bâches, en pleine coopération avec les communes et les mosquées du département. Les forces armées et le RSMA de Mayotte ont apporté une contribution décisive à cet effort.



## PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Chido et Dikélédi :

## Rétrospective sur la phase d'urgence post cyclonique

### 1 Secourir la population



**9327**

personnes secourues en urgence



**5533**

patients pris en charge par l'ESCRIM



**24 398**

actes de soins via les opérations d'aller-vers



**4802m<sup>2</sup>**

d'eau potabilisée distribuée à la population



**287**

exemptions douanières pour des conteneurs humanitaires



**2 millions**

de bouteilles d'eau livrées dans les communes

### 2 Rétablir les fonctions vitales



**100%**

des 54000 clients EDM réalimentés avant le 30 janvier 2025



**700 000m<sup>2</sup>**

de bâches livrées en partenariat avec les communes de Mayotte



**770 tonnes**

de vivres distribuées en lien avec les communes et les mosquées



**8**

escadrons de gendarmerie mobile déployés sur le territoire



**450**

policiers envoyés en 5 vagues de renfort

## 2. La refondation

# La refondation : Une ambition



## Loi du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte

Après la loi d'urgence votée en février 2025, une loi de programmation pour la refondation de Mayotte a été promulguée en août 2025 pour préparer le développement du territoire et porter des mesures structurantes pour accélérer la reconstruction et répondre aux défis.

### Ce que prévoit la loi



**Des investissements pour la reconstruction, la modernisation et le développement des infrastructures et services stratégiques :**

- La convergence sociale par étapes annuelles jusqu'à alignement total en 2031.
- La fin du titre de séjour dit "territorialisé" à Mayotte en 2030.
- **Des projets structurants majeurs**, parmi lesquels le nouvel aéroport international de Bouyouni, l'unité de dessalement d'Ironi Bé, la rénovation et l'extension du CHM ainsi que la création d'un second site hospitalier à Combani.
- Le plan eau Mayotte, déployé sur plusieurs années pour plus de 730 millions d'euros, qui vise à mettre fin aux tours d'eau, améliorer le réseau d'assainissement et renforcer la gestion de cette ressource rare.
- Des financements à hauteur de **400 millions d'euros sur 4 ans** attribués aux établissements du second degré, pour la construction de nouvelles salles de classe, la réfection du bâti dégradé et la constitution de sites de restauration scolaire.
- L'inscription parmi les opérations d'intérêt national de 18 secteurs urbains des communes de Koungou, Mamoudzou et Dembéni par le décret n° 2025-605 du 30 juin 2025, étape majeure pour le traitement de zones d'habitat insalubre, représentant environ 10 000 logements.
- La création de **l'Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte** (EPRD), pilote de l'aménagement équilibré et coordonné du territoire.
- Une enveloppe de **200 millions d'euros** au titre du fonds d'amorçage, permettant de soutenir les collectivités dans leurs projets.

# La refondation : Un outil supplémentaire



## L'Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte - EPRD

L'établissement public de reconstruction et de développement (EPRD) a été créé par l'ordonnance 2025-453 du 23 mai 2025 et le décret 2025-786 du 7 août 2025, en remplacement de l'EPFAM (Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte), avec l'ambition d'être un des principaux outils de la stratégie de reconstruction et de développement.

**L'établissement poursuit son action pour l'aménagement durable du territoire mahorais, en intégrant la ville, l'agriculture, l'économie et la préservation des espaces naturels.**

### **Aménagement de l'espace urbain :**

- Participer au rééquilibrage territorial en concevant et conduisant des opérations d'aménagement urbain, à vocation résidentielle ou économique.
- Mettre en œuvre l'opération d'intérêt national, mise en place depuis le 30 juin 2025 et visant à résorber l'habitat indigne sur 18 secteurs urbains

### **Aménagement de l'espace agricole :**

- Préserver le foncier agricole, et faciliter l'installation et le développement d'exploitations agricoles.
- Aménager des terrains agricoles, favoriser le développement de filières et encourager l'agriculture biologique

### **Maîtrise foncière pour des projets d'intérêt général**

- Mettre en place une veille foncière sur les secteurs stratégiques pour le développement du territoire.
- Accompagner les maîtres d'ouvrage publics en ingénierie de maîtrise foncière pour sécuriser leurs opérations

Présidé par le Président du conseil départemental et en lien direct avec les collectivités, l'EPRD aura enfin vocation à devenir un outil opérationnel pour renforcer l'ingénierie territoriale et porter des projets d'intérêt général répondant aux besoins des élus locaux et de la population.

## 2. La refondation : Des moyens



### Le soutien continu de l'État

Depuis le 14 décembre 2024, l'Etat mobilise des moyens exceptionnels pour soutenir le département de Mayotte et le tissu économique, agricole et social :

-  **22 millions d'euros** via le fonds de soutien aux entreprises pour garantir la continuité économique, complétés par **12 millions** pour le financement de l'activité partielle afin de préserver les emplois.
-  **100 millions** mobilisés au titre du fonds d'amorçage, afin de prendre en charge les frais engagés par les communes dans la réparation de leur patrimoine et bâtiments.
-  Le secteur agricole a bénéficié de **21,5 millions d'euros** versés aux agriculteurs sinistrés pour compenser les pertes et relancer l'activité.
-  Le prêt à taux zéro à hauteur de 50 000€ accessible aux propriétaires sinistrés.
-  Les établissements scolaires du second degré à hauteur de **30,5 millions d'euros** notamment sur les chantiers lourds du Lycée Bamana, de Sada, de la Cité du Nord et du collège K2 afin de leur permettre de rouvrir leurs portes à l'ensemble des élèves.

### La solidarité nationale et européenne mobilisée pour la reconstruction :

 Le FSUE apporte un soutien aux régions européennes sinistrées par une catastrophe naturelle. La somme pour **Mayotte s'élève à 89,6 millions d'euros** sur les axes prioritaires :

- Reconstruction des collèges et lycées, des chaussées et des pontons
- Consolidation de l'offre hospitalière
- Renforcement de la gestion des déchets et des épaves

 La Banque Des Territoires s'est mobilisée afin d'ouvrir une enveloppe de prêts bonifiés sur fonds d'épargne de 600 millions d'euros. Ce prêt, accordé aux établissements publics ou aux collectivités, permet de financer les projets de reconstruction de biens dégradés par les deux cyclones, et est **100% garanti par l'État**.

En décembre 2025, **287 millions d'euros de crédits** ont été accordés aux acteurs publics locaux par la Banque Des Territoires.

## 2. La refondation : En actes



### L'aéroport de Bouyouni

Le 3 décembre 2025, le ministère des outre-mer et le ministère des transports ont confirmé le bien fondé du projet d'aéroport sur le territoire de Bouyouni, conformément à l'engagement du président de la République.

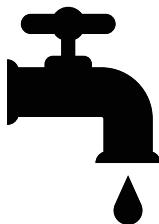
Le projet accentuera le désenclavement de Mayotte et sa desserte aérienne internationale, avec un aéroport adapté aux avions long-courriers permettant par tout temps les vols directs vers l'hexagone.

Le nouvel aéroport se substituera à l'aéroport actuel de Pamandzi pour les vols commerciaux, militaires et l'aviation générale. Il présente également des avantages en matière de sécurité face aux risques naturels, de coût, d'accessibilité pour la population et de potentiel de développement économique, en cohérence avec le schéma d'aménagement régional.

Ce projet ambitieux prévoit la constitution de deux comités de suivi : un premier comité traitant des **enjeux agricoles** afin de mobiliser les compensations liées au projet au profit des filières agricoles, en concertation avec leurs représentants. Un second comité s'intéressera au projet de **revitalisation de Petite-Terre** afin de garantir son développement économique, social et culturel dans les années à venir.



## 2. La refondation : En actes



### L'usine de dessalement d'Ironi Be

Afin d'augmenter les capacités de distribution d'eau potable sur le territoire, l'État a autorisé en 2025 la construction d'une installation de dessalement capable de produire 10 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour.

Le chantier, situé dans le secteur d'Ironi Bé, a été confié au groupe Saur, avec l'objectif d'une mise en service en 2027.

Cet investissement structurel se fait en parallèle de la réalisation de la **troisième retenue collinaire**, élément essentiel de la gestion pluriannuelle et stratégique de la ressource. Ces deux projets doivent renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques.

Le projet de dessalement est la solution structurelle permettant d'envisager la sortie des tours d'eau, en assurant une production stable pour la population et le rééquilibrage du réseau.

Ce projet dimensionnant s'inscrit dans une réponse à un besoin essentiel : garantir aux habitants un accès continu à l'eau potable.



### La reconstruction du CHM



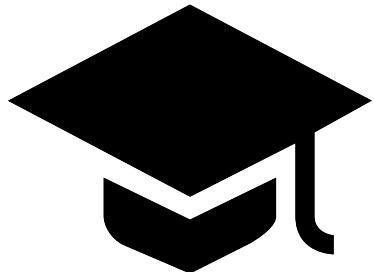
Le cyclone Chido a fortement endommagé les infrastructures du Centre Hospitalier de Mayotte. Afin de maintenir la continuité des soins, le CHM a rapidement déployé des solutions provisoires, mobilisé des équipes métropolitaines pour réaliser des audits et accéléré des projets déjà programmés dans les plans nationaux de santé.

Douze mois après le cyclone, les réparations d'urgence sont terminées et l'offre de soins est reconstituée. La reconstruction et la modernisation des locaux se poursuivent, avec l'installation en 2026 de blocs opératoires modulaires, la création d'une nouvelle plateforme logistique, la transformation de centres médicaux en hôpitaux de proximité et la relocalisation de certaines consultations.

Le montant total des travaux s'élève à plus de **74 millions d'euros**.

Le projet du second site hospitalier est quant à lui estimé à **446 millions d'euros**.

## 2. La refondation : *En actes*



### Réhabilitation des établissements scolaires

À la suite du passage du cyclone Chido, l'ensemble des établissements scolaires de Mayotte a fait l'objet d'un état des lieux approfondi permettant d'évaluer l'ampleur des dégâts. Dès la fin de l'année 2024, des travaux d'urgence ont été engagés pour sécuriser les sites les plus touchés et assurer la continuité du service public d'éducation. Plus de **30 millions d'euros** de crédits ont été mobilisés sur les exercices 2024 et 2025 afin de financer les interventions prioritaires et la reconstruction des structures les plus dégradées, dont le Lycée Younoussa Bamana, le LPO de la Cité du Nord, de Sada et le collège de Kawéni 1.

Douze mois après le passage de Chido, la situation s'est nettement stabilisée. Le niveau moyen de remise en état des établissements atteint **97,4 %**, avec une majorité de collèges et lycées affichant un taux de réhabilitation proche ou supérieur à **99 %**. Cette progression traduit l'efficacité des mesures engagées et la mobilisation conjointe des services de l'État, du rectorat et des partenaires locaux.

Les efforts se poursuivent pour finaliser les chantiers en cours, sécuriser les financements nécessaires aux opérations restantes et garantir un fonctionnement optimal des établissements dans la durée.

Les priorités 2026 se focalisent sur la reconstruction des écoles du premier degré notamment par la mobilisation du fonds d'amorçage prévu à 200 millions d'euros, la poursuite de la rénovation des bâtiments du second degré ainsi que des chantiers structurants, notamment le Lycée des métiers du bâtiment à Longoni qui mobilise 180 millions d'euros.



## 2. La refondation : En actes



### La convergence sociale

La convergence sociale, prévue dans le cadre de la départementalisation de Mayotte à horizon 2036, a été accélérée avec la loi n°2025-797 du 11 août 2025 pour la refondation de Mayotte. La convergence sociale vise à aligner progressivement le système de protection sociale de Mayotte (santé, famille, retraites, emploi) sur celui de l'hexagone ou d'autres territoires d'Outre-mer.

La DEETS (Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de Mayotte a organisé en mai 2025 une conférence sur la convergence sociale, suivie d'ateliers thématiques avec les partenaires sociaux et acteurs locaux en juin et juillet 2025. Ces échanges, menés en partie avec la CSSM (La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte), visent à formaliser les propositions qui alimenteront les ordonnances "convergence sociale" et permettent d'engager une transition concertée et équilibrée pour le territoire.

**Dans le cadre de cette stratégie globale d'accompagnement, l'instauration d'une zone franche globale constitue un instrument structurant pour soutenir la transition économique de Mayotte.** En soutenant prioritairement les TPE-PME, ce dispositif vise à renforcer la compétitivité du tissu économique local et à favoriser la relance. Les abattements fiscaux prévus permettront d'injecter davantage de ressources dans l'économie mahoraise, tout en facilitant la création d'emplois et l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

D'ores et déjà en 2025, l'application de la convention collective de la Propreté (IDCC 3043) a été déployée sur le territoire, nécessitant des adaptations locales. Grâce à un travail conjoint des partenaires sociaux, de la DEETS et de l'inspection du travail, un accord national intégrant une grille salariale spécifique à Mayotte a été signé en mars 2025 et est entré en vigueur le 1er mai 2025.

**Au 1er janvier 2026, le SMIC net à Mayotte sera porté à 87,5 % du SMIC net métropolitain.** Parallèlement, la **revalorisation de certaines aides sociales** sera engagée notamment le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) afin d'accompagner la hausse du SMIC.



# Perspectives pour 2026 :



## La deuxième phase du Plan Déchets pour évacuer les derniers amas massifs

Suite au cyclone Chido, plus d'une dizaine de milliers de tonnes de déchets ont été retirées des rues et évacuées en partie par voie maritime (déchets REP [responsabilité élargie du producteur] en juin et octobre). L'effort se concentre désormais sur la pérennisation des solutions, avec le lancement d'études pour des infrastructures majeures (unité de valorisation énergétique, déchetteries, plateforme multifilière REP) et le renforcement des capacités des éco-organismes locaux, dont la capacité actuelle est insuffisante pour absorber la quantité de déchets à évacuer.



## L'évacuation des épaves et le réaménagement des plans d'eau pour les usagers de la mer

Depuis Chido, plusieurs opérations tests d'évacuation d'épaves ont permis de préparer efficacement les prochaines grandes campagnes de retrait des bateaux émergés, prévues sur une période d'un an. D'autres actions suivront, incluant l'enlèvement des épaves immergées et la reconstruction d'un plan d'eau sécurisé pour les usagers de la mer. Ces efforts combinés visent à restaurer durablement les espaces maritimes, améliorer la sécurité de navigation et soutenir la reprise des activités maritimes dans de bonnes conditions.



## La poursuite des travaux de reconstruction pour retrouver la pleine capacité des écoles et autres bâtiments publics

La reconstruction des écoles et bâtiments publics avance pour rétablir leurs capacités d'accueil et de fonctionnement. Les travaux devraient être finalisés d'ici 2026, avec des dépenses pouvant se poursuivre jusqu'en 2028. La prochaine étape consiste à préciser, établissement par établissement, le "reste à faire", son coût et son calendrier. Au-delà des écoles, de nombreuses infrastructures de l'État : administrations, commissariats, centres de secours, douanes et sites techniques sont également en cours de remise en état afin d'assurer la continuité des missions publiques sur tout le territoire.



## Installation du comité de suivi agricole de l'aéroport et du comité de revitalisation de Petite-Terre

Le projet de construction du nouvel aéroport de Bouyouni et la réorganisation territoriale qu'il induit nécessite l'installation de deux instances clés. D'une part, le comité de suivi agricole de l'aéroport assure la pérennité du secteur primaire en pilotant les compensations nécessaires et en minimisant les impacts du projet de piste longue sur l'agriculture. D'autre part, le comité de revitalisation de Petite Terre joue un rôle essentiel en anticipant l'avenir socio-économique de Petite Terre après le déménagement de l'aéroport, en identifiant et formalisant les mesures compensatoires nécessaires.

# Chido et Dikélédi :

## Après l'urgence, la reconstruction et la refondation

### 1 La reconstruction en chiffres



22 millions d'euros attribués via le fonds de soutien aux entreprises pour garantir la continuité économique.



100 millions mobilisés au titre du fonds d'amorçage, attribués aux collectivités.



30,5 millions d'euros pour les établissements du second degré, afin de leur permettre de rouvrir leurs portes à l'ensemble des élèves.



12 millions pour le financement de l'activité partielle afin de préserver les emplois.



Le prêt à taux zéro à hauteur de 50 000€ pour les particuliers sinistrés



21,5 millions d'euros versés aux agriculteurs sinistrés pour compenser les pertes et relancer l'activité

### 2 Une dynamique qui se poursuit en 2026



Un "Plan Déchets 2" pour évacuer les derniers amas massifs.



Evacuer les épaves et réaménager un plan d'eau adapté aux usagers de la mer.



Rénover et reconstruire les écoles pour retrouver la pleine capacité scolaire.



Soutenir les collectivités et les entreprises par un fonds d'amorçage réabondé.

### 3 La refondation de Mayotte en actes



Concretiser le projet d'aéroport en Grande-Terre, en intégrant le volet agricole et les perspectives de développement de Petite-Terre.



Moderniser et agrandir les infrastructures hospitalières de Mayotte.



Lancer la réalisation de la retenue collinaire de l'Ourovéni afin de disposer d'une gestion pluriannuelle de la ressource en eau.



Poursuivre la construction de l'usine de dessalement de Ironi Bé pour envisager la fin des tours d'eau.